

S
A
I
N
T
~
G
A
T
I
E
N
~
D
E
S
~
B
O
I
S

INFOS MUNICIPALES



Madame, Monsieur,

En ce début de mandat dans un contexte particulier de crise sanitaire, j'ai mené avec le conseil municipal une réflexion sur la gestion financière de notre commune.

Le constat qui m'anime est celui d'une incohérence entre les communes concernant l'attribution des dotations.

Les bases d'imposition qui servent de calcul aux impôts locaux (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) représentent le potentiel fiscal de la population et donc individualisé par vos bases respectives qui sont elles mêmes fixées à partir de la valeur locative de vos propriétés.

A cela, les taux votés par le conseil municipal calculent vos impôts (base x taux = impôt).

Sur le fait que les bases soient élevées et que nos taux soient faibles, l'Etat considère que nous n'avons pas besoin de recettes, c'est pourquoi notre dotation est diminuée dans un principe de péréquation, entre 2015 et 2020 la dotation a diminué de 55 000€.

Pour illustrer mes propos, quelques tableaux comparatifs :

	Taxe Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Communes			
Voisine A	16.39	17.96	31.35
Voisine B	15.52	18.82	45.74
Voisine C	14.17	18.66	31.20
Saint Gatien	11.82	10.89	24.77
Département	10.45	16.83	27.40
Région	10.79	16.27	29.89
Nationale	12.40	15.41	43.64

Par ailleurs la taxe d'habitation est désormais gelée pour ceux qui en sont encore imposés, elle devrait disparaître progressivement pour tous les foyers. Nous n'avons donc plus de possibilité de recettes supplémentaires par cet impôt.

Sur le constat de notre faible imposition, nous ne pouvons pas rester dans cette logique risquant de ne plus pouvoir assurer le service public comme il se doit et de ralentir notre politique d'investissement.

C'est pourquoi, j'ai proposé au conseil municipal de rattraper dès maintenant notre retard par un relèvement des taux sur le foncier bâti et non bâti :

	2019	2020
Taxe Foncier Bâti	10.89	15.68
Taxe Foncier Non Bâti	24.77	29.28

Cette évolution des taux se traduira sur votre feuille d'impôt selon vos bases individuelles.

En prenant les bases moyennes des habitants de Saint-Gatien-des-Bois :

- 1 669 € pour le foncier bâti
- 178 € pour le foncier non bâti.

La hausse des taux se traduira selon ces moyennes par 83 €/an supplémentaires pour le foncier bâti et 8 €/an supplémentaires pour le foncier non bâti.

Cet effort fiscal qui vous est demandé permettra également un effort de l'Etat pour la dotation globale du fonctionnement.

Nous avons toujours réussi à piloter nos projets pour votre confort sans pratiquer l'impôt de façon prononcée, vous comprendrez que la disparition de la taxe d'habitation et la baisse des dotations nous incitaient à cette anticipation.

Vous connaissez désormais notre logique communale, celle d'une commune autonome en services et en commerces.

Nos projets en « cascade » arrivent à la fin de ce cycle de travaux rapprochés. Ils viennent confortés encore l'attractivité de la commune.

La pharmacie et le SSIAD sont installés et le cabinet médical est occupé par Pascal SIMON, kiné, des infirmières libérales (Vanina, Sophie et Laëtitia), du docteur BITKER... et je suis particulièrement heureux de vous annoncer que **Alice PERL** va rejoindre le cabinet dès cet automne. Dans un premier temps en tant que remplaçante du Docteur BITKER afin de trouver ses marques tout en développant les horaires de consultation pour devenir très vite médecin généraliste en poste.

Je vous propose l'inauguration de nos projets en présence de nos financiers, Présidents du Conseil Départemental, du Conseil Régional et Préfet du Calvados qui aura lieu le **10 octobre prochain**. Vous recevrez prochainement une invitation avec plus de détails.

La réussite à Saint-Gatien-des-Bois, c'est aussi l'effectif des enfants scolarisés à l'école du Bois Joli pour cette rentrée 2020, 106 enfants !

Je renouvelle mes remerciements à l'équipe d'enseignantes ainsi qu'à notre équipe d'animation pour cette réussite liée à la réputation de notre école. Cette rentrée sous le signe du respect des gestes barrières complique encore plus la tâche.

Ce bulletin « infos » vient compléter le bulletin « spécial COVID » afin de vous faire part de ces derniers éléments.

A termes, nous envisageons un bulletin biannuel qui sera encore plus élaboré, plus qualitatif et préparé par le groupe communication.

Enfin pour encore mieux communiquer ou vous informer rapidement d'un événement nous vous proposerons une application sur votre smartphone.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre attention.

Le Maire,
Philippe LANGLOIS

Réunion Publique « Mutuelle communale »

Madame, Monsieur

Une mutuelle communale pour Saint Gatien des Bois

Avec la baisse constante des niveaux de remboursement du régime général de Sécurité sociale, il devient de plus en plus difficile de se passer d'une bonne complémentaire santé.

Pour venir en aide à ses habitants, Saint Gatien des Bois souhaite mettre en place **une « mutuelle communale »**. L'idée est d'améliorer l'accès aux soins et de renforcer la solidarité des habitants de la commune.

Dans l'esprit du CCAS en charge de cette mission par monsieur le Maire, elle doit être ouverte à tous, sur la base du volontariat, sans questionnaire médical, limite d'âge, ni conditions de ressources. Elle doit particulièrement bénéficier aux personnes âgées, étudiants, personnes sans emploi, Les travailleurs indépendants, traditionnellement mal lotis en matière de protection sociale, peuvent aussi y trouver un intérêt particulier. Beaucoup de mutuelles communales sont en effet éligibles à des contrats de mutuelle « Madelin », et donnent donc droit à des réductions d'impôt en contrepartie des cotisations versées. Quant aux salariés, ils sont couverts par la mutuelle obligatoire de leur entreprise.

L'avantage financier est perceptible. Il peut être important en particulier pour les personnes à risque ou à antécédent de santé défavorable.

Sélection de la mutuelle Communale

Une équipe du CCAS a rencontré 3 mutuelles spécialisées. Elle a longuement étudié les offres de prestations, les a comparées, afin de rechercher celle qui sera susceptible de répondre au plus grand nombre de besoins dans les meilleures conditions possibles et dans la plus grande simplicité. Elle n'a pas manqué de demander avis auprès d'autres communes utilisatrices.

Après délibération entre Monsieur le Maire et les membres du CCAS, le choix s'est porté sur la « **MUTUELLE FAMILIALE DE NORMANDIE** ». Celle-ci apporte, outre le remboursement des frais médicaux classiques, des garanties satisfaisantes en cas d'urgence médicale à domicile, d'hospitalisation imprévue, d'hospitalisation des « grands séniors », de traitement par radiothérapie ou chimiothérapie, d'accompagnement lors de décès dans la famille, de soutien pédagogique à domicile pour les enfants immobilisés, d'une assistance en cas de maternité difficile, Sa proximité puisqu'une agence se situe à Lisieux, nous a paru intéressante.

Toutes les garanties seront présentées en détail par Madame Esseline, notre interlocutrice pour cette mutuelle, lors d'une

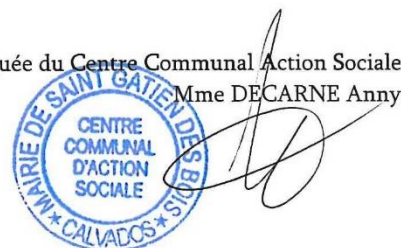
Réunion publique qui aura lieu au pôle

le 10 Septembre 2020 à 18h00

Des permanences en Mairie de Saint Gatien des Bois seront ensuite mises en place pour une étude par la mutuelle de chaque cas particulier. Les modalités de ces permanences seront présentées lors de la réunion publique.

Le CCAS, en vous proposant ce choix, espère avoir œuvré pour mieux vous sécuriser dans les moments qui peuvent être difficiles.

Conseillère déléguée du Centre Communal Action Sociale
Mme DECARNE Anny





Centre d'Accueil des Mineurs

Vacances d'automne **du 19 au 30 octobre 2020**

« L'espace hanté »

Au programme :

Couronne galaxie, fusée alphabet, teck, motricité, zumba, chasse aux trésors, course d'orientation, forêt, et plein d'autres activités et sorties

Information : psc.saintgatiendesbois@gmail.com

Tel : 02.31.64.61.70 portable : 06.71.45.17.09

L'équipe d'animation

INFOS MUNICIPALES

Dates à noter dans vos agendas

- **Jeudi 10 septembre 2020 à 18 h au Pôle** : Réunion publique « Mutuelle Communale » (voir courrier page précédente)
- **Jeudi 22 octobre 2020** : Ramassage des encombrants

Cartes Nationales d'Identité et Passeports

Pour toutes demandes d'obtention de cartes nationales d'identité et de passeports, vous devez vous adresser aux mairies les plus proches de notre commune :

Mairie de Honfleur : 02.31.81.88.00

Mairie de Pont l'Evêque : 02.31.64.00.02

Mairie de Trouville sur Mer : 02.31.14.41.43

① **Les demandes de CNI/Passeport se font uniquement sur rendez-vous**

Vous pouvez effectuer votre pré-demande en ligne en vous rendant sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés

Recensement Militaire

Nous vous rappelons que les jeunes filles et jeunes garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile **entre la date de leurs 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant**. Se munir de sa carte nationale d'identité et/ou du livret de famille.

Divagation des animaux

Nous vous rappelons que la divagation des animaux domestiques est interdite. Pour éviter la présence de vos animaux sur la voie publique, il convient, en particulier en zone rurale, de clore correctement votre jardin et de maintenir votre portail fermé.

Nous vous rappelons que tout propriétaire d'animal est civilement responsable de toutes les atteintes aux personnes et aux biens dont son animal peut être responsable.

Elagage de haies

Afin d'éviter des différends entre voisins qui relèvent du Code Civil, Monsieur le Maire rappelle à tous les propriétaires et locataires de la nécessité de tailler leurs haies pour des raisons de sécurité routière et de respect d'autrui.

Quant à l'obligation communale, nous entretenons l'accotement, le fossé et le talus. Nous intervenons jusqu'à la crête du talus, les haies plantées en haut du talus sont du domaine privé.

Nuisances Sonores

Par Arrêté Préfectoral du 21 novembre 2008, article 6, relatif à la lutte contre les nuisances sonores :

Tous travaux tels que des travaux de bricolage ou de jardinage effectués par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, des vibrations transmises ou de leur caractère répétitif, en quelque endroit que ce soit, à l'intérieur des locaux ou en plein air, sur la voie publique ou dans les propriétés privées, ne peuvent être effectués que de :

- ▶ de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi inclus ;
- ▶ de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 les samedis ;
- ▶ de 10h00 à 12h00 les dimanches et jours fériés.

RESTONS EN CONTACT !

Afin de pouvoir vous avertir rapidement sur les informations de la commune, pourriez-vous nous transmettre vos coordonnées téléphoniques et adresse mail.

Vous pouvez nous les communiquer soit par mail à secretariat@saintgatiendesbois.fr ou par coupon-réponse à déposer dans la boîte aux lettres de la mairie.

✂-----

Nom : _____

Prénom : _____

Adresse Postale : _____

Portable : _____

Mail : _____@_____

Informations Générales

Mairie : 18 rue des Brioleurs

Permanences :

Lundi : 16h00 à 19h00

Mercredi : 14h00 à 17h00

Vendredi (uniquement sur RDV) 14h00 à 17h00

☎ 02.31.65.16.27 du lundi au vendredi : 10h00 à 12h00

Mèl : mairie@saintgatiendesbois.fr

secretariat@saintgatiendesbois.fr : Urbanisme

valerie@saintgatiendesbois.fr : service Communal / Ressources Humaines :

veronique@saintgatiendesbois.fr : Etat Civil / Communication / Location Salles du Pôle

Inscriptions cantine scolaire

Site internet : www.saintgatiendesbois.fr

Agence Postale Communale : 18 rue des Brioleurs - 02.31.64.50.17

Ouvert du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00

Bibliothèque Municipale : 9 Bis Rue des Brioleurs - 02.31.65.16.45

Horaires de septembre à juin : Mercredi : 16h00 à 17h45 - Vendredi : 16h15 à 18h30

Centre d'Accueil des Mineurs : 16, Chemin du Reux

☎ 02.31.64.61.70 – 06.71.45.17.09 - psc.saintgatiendesbois@gmail.com

Ecole Publique du Bois Joli : 02.31.65.18.48

Pharmacie : 02.31.65.29.49

Ouverture : lundi au vendredi 8h30 à 12h30 / 14h00 à 19h00 –

Samedi matin : 9h00 à 12h30

Docteur : Tél. : 02.31.65.19.37 (appeler à partir de 8h00)

Sur RV : Lundi, Mercredi, Vendredi de 14h00 à 16h00 - Mardi, Jeudi,

Samedi de 10h00 à 12h00 - Tous les soirs de 18h30 à 19h30 (sauf jeudi)

Cabinet de Rééducation : 02.50.43.00.41

Infirmières : 02.31.64.25.20 Sur Rendez-vous

SSIAD Vallée d'Auge : Tél. : 02.31.98.77.67 – Fax : 02.31.98.79.86

Cabinet Dentaire :

Dr Géraldine BRUMAIRE - 02.31.89.52.15

Dr Éric STEUNOU - 02.31.89.03.29

Taxi : 06.17.42.47.27

Messe : 4^{ème} Samedi du Mois à 18h30

Pour les baptêmes et les mariages s'adresser au presbytère Sainte Catherine de Honfleur auprès du Père Pascal MARIE au 02.31.89.11.83

Orange (France Télécom) : En cas de problème sur ligne téléphonique :

10-13 : numéro pour les professionnels

10-16 : numéro pour les particuliers

ERDF : Numéro d'accueil dépannage : 09 716 750 14

Veolia Eau : 02.31.14.30.16 (en cas de fuite) - 09.69.39.56.34 (appel non surtaxé – Relation clientèle)

Diagnostic Assainissement : VEOLIA CAEN - 02.50.10.00.13 ou 02.50.53.30.70

Mail : caen-cabn.eau-nrm@veolia.com ou cabn@veoliaeau.fr)

Entreprises de Désinsectisation Guêpes et Frelon :

JNJ Désinsectisation (Livarot) : 06.21.22.51.60

TG Services (Vicques) : 06.21.21.20.53

PL SERVICES (Pont l'Evêque) : 06.64.87.01.07

Conciliateur de Justice : Monsieur VIDEAU - Prendre rdv au 02.31.81.88.00 (mairie de Honfleur)

Assistante Sociale : 02.31.14.62.52 (Permanence Honfleur)

Brigade Gendarmerie Transports Aériens (BGTA) : 02.31.64.00.41

